

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date 07.05.2019	Heure 10h26	Numéro	Département(s) DDTE
	Annule et remplace l'amendement figurant dans le rapport de la commission, du 11 avril 2019			

Auteur(s) : Groupe Vert'Libéral-PDC		Lié à :(obligatoire) ad 18.036
Titre : Amendement au projet de décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 7'432'000 francs pour la convention-programme 06 traitant du domaine de la « Protection contre le bruit et isolation acoustique » pour la période 2019-2022		
Contenu : Art. 6 Le détail d'exécution de ces études et travaux est confié au soin du Conseil d'État. <u>« Les mesures de réductions de vitesse sont prioritaires. »</u> Le rapport de gestion du Département du développement territorial et de l'environnement donnera chaque année toutes les indications utiles sur l'avancement des études et des travaux, sur les dépenses engagées et sur leur financement.		
Motivation (facultatif) : Selon Cercle Bruit Suisse, la réduction de vitesse peut diminuer de 2 à 4,5 dB l'émission de bruit. La fourchette est très large et est réellement efficace. De plus, la réduction de vitesse engendre une moindre consommation de carburant, un trafic plus fluide nécessitant moins de freinage et accélération. L'impact CO ₂ est aussi moindre du point de vue de l'infrastructure, puisque le changement de revêtement entraîne une consommation d'énergie grise.		
Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) : Aël Kistler		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :